



PROCES-VERBAL

Séance du 5 Septembre 2023

Date d'envoi de la convocation : 31 Août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de BOUGNEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TONNEAU, Maire ;

Présents : M. Jean-Marie TONNEAU, M. Michel LANDRAUD, Mme Valérie JOUANNET, M. David LALIEVE, M. Bernard GUIBERT, Mme Karine BAUSSAY, M. Laurent REFFAY, M. Benoît MONROSTY, Mme Déborah MERIGEALT, Mme Angélique GAULT, Mme Amandine CONSTANT ;

Absent(s) excusé(s): M. Cyril BAURION, M. Arnaud BASSANT

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : Mme Danielle MARTINEZ (pouvoir à M. Michel LANDRAUD) ;

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : **M. Benoit MONROSTY** ;

CONVOCAATION

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le :

Mardi 5 Septembre à 20h00

(En cas d'empêchement, merci de prévenir la Mairie dès que possible)

ORDRE DU JOUR

1. Demande de subvention au titre des Amendes de Police pour la réfection et la sécurisation du pont de Maletier ;
2. Attribution pour la mise à disposition à Ombrières 17 en vue de la réalisation d'ombrières photovoltaïques ;
3. Prise en charge des destructions de nids de frelons à hauteur de 50% ;

Informations diverses :

Aménagement mixte – rue du Pontil
Reprise de voirie en bicouche et marquage au sol
Panneaux photovoltaïques
Dossier Rue de la Chapelle

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Jean-Marie TONNEAU

=====POUVOIR=====

Je soussigné(e) agissant en qualité de

empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra

.....
donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à :

M. ou Mme

FAIT LE

A

Signature

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Benoît MONROSTY**

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1- Demande de subvention au titre des Amendes de Police pour la réfection et la sécurisation du pont de Maletier

Monsieur le Maire indique que les travaux de renforcement du Pont de Maletier se sont élevés à un total de 8 484.00€ HT. Ces travaux sont subventionnable au titre des Amendes de Police. Il convient donc de délibérer pour que le dossier puisse être envoyé au Département

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** de :

- **Solliciter** l'aide du Département au titre de la répartition des amendes de polices 2023 ;
- **Retenir** le plan de financement suivant :
 - Dépense estimée : 8 484.00€ HT
 - Recettes envisagées :
 - Département : 3 393.60 € (40% du HT)
- **Inscrire** la dépense au budget 2023

2- Attribution pour la mise à disposition à Ombrières 17 en vue de la réalisation d'ombrières photovoltaïques

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1311-5, L2121-29, L2122-21 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-4 ;

Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Ombrières 17 par mail en date du 02/06/2023 ;

La mairie a ainsi été sollicité pour l'installation et l'exploitation d'ombrière sur la parcelle précisée ci-dessous :

Le site peut accueillir 3 ombrières aux caractéristiques suivantes : L : 37.68 ; l : 11.95 La puissance installée est de 301.5 kWc, sur une surface solarisée d'environ 1367.9 m².

Parcelle : ZD 0116

Le site peut accueillir 1 appentis aux caractéristiques suivantes : L : 45,67 ; l : 18.85 La puissance installée est de 184,8 kWc, sur une surface solarisée d'environ 868 m².

Parcelle ZD 0050

Vu l'avis de publicité publié le 10/07/2023 afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine public

Vu l'absence de proposition concurrente à l'expiration du délai de publicité,

Considérant que la société Ombrières 17 a manifesté son intérêt pour réaliser un projet de développement d'énergies renouvelables sur des emprises du domaine public

Considérant qu'aucune autre proposition n'a été transmise pour ce projet,

Considérant que la commune souhaite donner une suite favorable à ce projet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité :

Article 1 :

Après lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, la commune décide d'attribuer à la Société Ombrières 17 l'usage du parking en vue de la réalisation d'ombrières photovoltaïques. (sous réserve que le conseil d'administration de Ombrières 17 valide cet investissement, que la tarif de rachat de l'électricité soit au moins égal à 128,7 €/MWh) ;

Article 2 :

Approuve la mise à disposition du foncier par convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels à Ombrières 17.

Article 3 :

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur les sites, Ombrières 17 s'engage à verser une redevance annuelle de 2000 €/an sur 30 ans.

Article 4 :

Confère tous pouvoirs à la commune et à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant (signature de la convention d'occupation et de tous documents relatifs à cette affaire...)

3- Prise en charge des destructions de nids de frelons asiatiques à hauteur de 50%

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que les nids de frelons asiatiques sont de plus en plus présents sur la commune.

Monsieur le maire propose de prendre en charge 50% du coût de la destruction des nids de frelons asiatiques pour tous professionnels de destructions de nids de frelons asiatiques, sous certaines conditions :

- Le nid de frelons devra se trouver à l'intérieur du bourg et des hameaux sur le territoire de la commune ;
- Le remboursement sera effectué auprès des administrés sous présentation d'une facture à leur nom, acquittée et d'un RIB à leur nom ;
- Que ce soit une facture d'un professionnel de destructions de nids de frelons asiatiques ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le remboursement dans les conditions citées ci-dessus ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;

Informations et questions diverses :

Présentation du projet rue du Pontil : au dernier conseil, Monsieur le Maire a évoqué et présenté le projet d'aménagement mixte rue du Pontil qui consiste à un projet de construction d'habitat inclusif au profit de la Commune. M. le Maire a eu la visite de la Société Elysée Océan qui se propose d'aider la commune à la mise en place de ce projet en présentant des solutions adaptées.

Reprise de voirie en bicouche et marquage au sol : pour les finitions des travaux de réfection de voirie de la société STPA, consécutifs à l'installation de l'assainissement de la commune, la commune a décidé de prendre en charge la totalité de la réfection moins la part de l'entreprise ERCTP prestataire d'EAU17 (environ 65% du montant global) pour un coût de 20 682.00€ HT.

De même, la municipalité a décidé de prendre en charge pour un montant de 1 423.45€ la réfection des marquages au sol par la société GAM sur la partie communale (entre les panneaux d'agglomération) qui incombe normalement à la collectivité pour compléter les marquages au incomplets réalisés sur les zones impactées par les travaux et qui pouvaient se révéler accidentogènes.

Projet panneaux photovoltaïques : la municipalité est dans l'attente du dépôt du permis de construire. Les documents sont actuellement au bureau d'études d'EDFRe et devrait être envoyé d'ici la fin du mois de septembre.

Dossier Rue de la Chapelle : depuis quelques semaines, la commune est confrontée à la demande d'un administré qui souhaite faire reconnaître l'appartenance d'un chemin rural au domaine public communal. C'est une situation qui met en lien différents services publics municipalité, DGFIP/DDFIP, Préfecture...) et qui implique une recherche approfondie dans nos archives respectives.

Devis pompe à chaleur Ecole : la chaudière de l'école commence à présenter des signes de vétusté. Il faut donc la remplacer par une pompe à chaleur afin de pallier au risques de panne du système de chauffage énérgivore. Le projet est aussi envisagé pour la Mairie en remplacement des « grilles pains ». Des demandes de subventions seront demandées auprès de l'ADEME, CDCHS et DETR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H28

A Bougneau, le 11/09/2023

Le Maire

Jean Marie TONNEAU



**NUMERO D'ORDRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL 5 Septembre 2023 2023**

Numéros	OBJET DE LA DELIBERATION
1	Demande de subvention au titre des Amendes de Police pour la réfection et la sécurisation du pont de Maletier
2	Attribution pour la mise à disposition à Ombrières 17 en vue de la réalisation d'ombrières photovoltaïques
3	Prise en charge des destructions de nids de frelons asiatiques à hauteur de 50%